

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2017
Séance du 31 mai 2017

N° 04
Objet : Contrat de ruralité

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le trente et un du mois de mai à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-trois du mois de mai 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : FLORES Sylvain

Etaient présents :

AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick,

Etaient suppléés :

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à BECCARIA Lilyane
AUZET Guy a donné pouvoir à GIRAUD Eliane
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis

Etaient représentés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles
AYMES Bernard a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
CASA Chantal a donné pouvoir à BAILLE Denis
COMBE Gérard a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
LE CORRE Thibaut a donné pouvoir à VILLARON Bruno
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à CHATARD Gilles
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à BRUN Patricia
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia

Etaient excusés :

BARTOLINI Bernard
FERAUD Maryline
FIAERT Claude
GRAVIERE Remy
MALDONADO Jean Paul

REÇU EN PREFECTURE
le 01/06/2017

Application approuvée F. Legaitte.com

004-200067437-20170531-04_31052017-DE

Madame Patricia GRANET BRUNELLO, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans l'optique de coordonner et structurer les politiques publiques territorialisées à une échelle infra départementale, le gouvernement propose aux EPCI de formaliser un projet de territoire visant à développer l'attractivité des zones rurales. Au 31 décembre 2016, 40 contrats de ruralité ont d'ores et déjà été signés. Pour les territoires nouvellement créés, la signature sera fixée au plus tard le 30 juin 2017.

À l'instar des contrats de ville, le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire autour de six volets prioritaires :

- accessibilité aux services et aux soins,
- développement de l'attractivité : économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme.... (Couverture numérique)
- redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité,
- mobilités,
- transition écologique,
- cohésion sociale

Elaboré en concertation avec le référent ruralité installé dans chaque préfecture, le contrat est signé entre l'État et les présidents d'EPCI. Le conseil régional, chef de file de l'aménagement du territoire, est un partenaire privilégié de ces contrats auxquels le conseil départemental et les communes peuvent être associés chacun pour les actions relevant de ses compétences. Au-delà de leur première génération signée sur 2017-2020, pour être en phase avec les mandats électifs et les périodes de contractualisation régionale et européenne, ces contrats seront conclus pour une durée de six ans (2020-2026), avec une clause de révision à mi-parcours.

En 2017, 216 millions du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) seront dédiés aux contrats de ruralité à l'échelle nationale. La dotation pour cette année pour le département est de 1,164 M€. La priorité sera donnée à l'investissement. L'appui à l'ingénierie sera toutefois possible à hauteur de 10 % des crédits attribués (crédits d'étude, d'appui à un recrutement temporaire d'un développeur territorial, etc.).

Les projets inscrits dans ces contrats pourront également s'appuyer sur les financements de droit commun : volets territoriaux des contrats de plan État-Région (CPER), dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation, aides spécifiques.

Il vous est demandé de valider le principe que Provence Alpes Agglomération s'engage dans ce dispositif et d'autoriser la présidente à signer un document de principe. Le détail contractuel sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

